2018 - 2019 07/09/2018



19b rue des Carmes 7500 Tournai

www.heh.be

| Intitulé de l'UE | Activités d'intégration professionnelle (Partie III) |
|------------------|--|
| Section(s) | - (20 ECTS) Bachelier Instituteur(trice) Maternelle - Instituteur(trice) préscolaire - Cycle 1 Bloc 3 |

| Responsable(s) | Heures | Période |
|-----------------------------------|--------|---------|
| Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX | 355 | Annuée |

| Activités d'apprentissage | Heures | Enseignant(s) |
|--|--------|-----------------------------------|
| Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 | 55h | Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX |
| Stages pédagogiques - Partie 3 | 300h | Julie DELBECQ Tristan MAIRIAUX |

| Prérequis | Corequis |
|-----------|----------|
| | |

Répartition des heures

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : 55h d'AIP

Stages pédagogiques - Partie 3 : 300h d'AIP

Langue d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : Français

Stages pédagogiques - Partie 3 : Français

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport aux acquis d'apprentissage programme (AAP) Cette UE contribue au développement de la/des compétence(s) suivante(s)

- Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité
- Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession
- Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société
- Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
- Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
- Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions

 Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté

Acquis d'apprentissage de l'UE:

- I.De rédiger des écrits professionnels en respectant les normes linguistiques (avec remédiation conditionnelle)
- I.De mener un échange professionnel et une relation pédagogique efficaces et respectueux
- II.De faire preuve d'un savoir-être indispensable à l'exercice de la profession (attitude, ponctualité, courtoisie, déontologie, etc.)
- V.De faire preuve d'une maîtrise approfondie de la matière qu'il doit enseigner
- VI.De concevoir, mener, évaluer et réguler des situations d'apprentissage adaptées au public cible
- VI.De porter un regard réflexif sur des pratiques professionnelles (gestion de classe, discipline, etc.) y compris la sienne
- VII.De gérer la classe de manière stimulante, structurante, sécurisante et plaisante
- III.Mettre en œuvre en équipe des projets et des dispositifs pédagogiques
- VII. Promouvoir le confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Contenu de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

Les ateliers de formation professionnelle proposent aux étudiants un ensemble d'activités susceptibles de faire émerger des compétences méthodologiques et un regard réflexif sur celles-ci. Ils leur permettent d'expérimenter, d'observer et d'analyser les différentes composantes de la profession. Ils intègrent la didactique disciplinaire et générale dans le cadre d'activités organisées à la fois sur le terrain et à la Haute Ecole :

- développement de dispositifs d'enseignements fonctionnels, constructivistes et incitateurs dans le respect des intérêts, des besoins et du développement (différencié) de tous les enfants:
- inscription dans une méthodologie respectueuse des valeurs et des orientations méthodologiques du préscolaire toutes disciplines confondues;
- mise en place de manière réfléchie et fonctionnelle des activités-socles de l'école maternelle (rituels, ateliers d'apprentissage, ateliers autonomes, lecture d'album, activités musicales, activités corporelles, jeux divers, projets d'apprentissage, etc.);
- maitrise de compétences transversales, d'attitudes propres à un enseignant : sens des responsabilités, rigueur et organisation du travail, autonomie, esprit d'initiative

Contenu de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

Les stages sont des activités pédagogiques pratiques en situation réelle.

Activités d'articulation théorie et pratique dans un rapport de fonctionnalité réciproque : la théorie servant à élaborer et réguler les processus d'enseignement, et la pratique servant à contextualiser, éprouver et réorganiser les contenus théoriques.

L'accompagnement des stages est assuré par les maîtres de formation pratique, les maîtres assistants,les chefs de travaux et par les maîtres de stage.

Méthodes d'enseignement

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : travaux de groupes, approche par projets, approche interactive, approche par situation problème, aproche inductive, approche avec TIC, activités pédagogiques extérieures

Stages pédagogiques - Partie 3 : Apprentissage in situ

Supports

Ateliers de formation professionnelle - Partie 3 : notes de cours

Stages pédagogiques - Partie 3 :

Ressources bibliographiques de l'AA Ateliers de formation professionnelle - Partie 3

Bibliographie de référence en fonction des disciplines travaillées

Les socles de compétences et les divers programmes d'études

Décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental

et de l'Enseignement Secondaire et organisant les structures propres à les atteindre

Cf. publications de l'Agers sur le site www.enseignement.be
BOGAERT C., DELMALLE S. (2002), Une autre gestion du temps scolaire. Pour un développement des
compétences à l'école maternelle, De Boeck, Bruxelles
GIASSON J.,(1997), La lecture. De la théorie à la pratique, de Boeck, Bruxelles
LACOMBE J.,(1996), Le développement de l'enfant, de la naissance à sept ans, de Boeck, Brux.
MISSANT B.,(2001), Des ateliers Montessori à l'école. Une expérience en maternelle, ESF, IssylesMoulineaux

POISSON M-C. & SARRASIN L., (1998), A la maternelle... voir grand!, Chenelière, Montréal VOZ G.,(2008), "Guide pratique de l'école primaire et maternelle en Belgique" Jourdan Edition

Ressources bibliographiques de l'AA Stages pédagogiques - Partie 3

Socles de compétences

Programmes d'études de l'enseignement fondamental

Décret définissant la formation initiale des instituteurs et des régents, 2001

Vade-mecum des stages pédagogiques

| Évaluations et pondérations | | |
|-----------------------------|---|--|
| Évaluation | Épreuve intégrée | |
| Langue(s) d'évaluation | Français | |
| Méthode d'évaluation | Évaluation continue 100% | |
| | Les AIP sont composées des stages et des AFP. Elles forment une unité d'enseignement intégrée et non dissociable dans la construction du PAE. Les enseignants chargés de l'évaluation des AIP évaluent de manière continue et collégiale. Tout au long du processus formatif, ils s'assurent de la validation des acquis d'apprentissage mentionnés dans les fiches programmes. A terme, l'équipe pédagogique se prononce quant à la certification des compétences métiers visées pour l'année en cours. Le maitre de stage est un partenaire privilégié pour les professeurs de la catégorie pédagogique et la qualité de l'évaluation formative qu'il fait du travail de l'étudiant est cruciale dans la progression de celui-ci (cf. circulaire n° 000092 concernant la nouvelle formation des instituteurs et des régents, 7 juin 2001). L'étudiant qui n'a pas participé de façon régulière et assidue aux AFP et SIP tel que précisé dans les contrats AIP des sections ou sous-sections peut se voir refuser l'accès aux stages pédagogiques par le directeur de catégorie. Dans le cas d'une absence justifiée en AFP, l'étudiant prendra contact avec les enseignants concernés dans les plus brefs délais afin d'éventuellement se voir proposer un travail compensatoire équivalent aux acquis visés. Avant tout départ en stage, l'étudiant est tenu de signer la convention de stage et/ou le contrat de stage. Toute modification des termes de la convention ou du contrat doit faire l'objet d'un avenant. L'étudiant doit faire parvenir à l'équipe pédagogique tous les renseignements pratiques indispensables au suivi du stage (horaire, activités prévues, accès au lieu de stage, etc.) et ce, dans les délais prescrits par le contrat de stage. Toute modification en cours de stage doit également lui être signaliée selon les procédures décrites dans les consignes de stage. Les stages doivent être prestés dans leur intégralité. Dès le premier jour d'absence, l'étudiant doit avertir à la fois le secrétariat de la catégorie pédagogique, son lieu de stage et les personnes mentionnées | |

Année académique : 2018 - 2019